



Récupération de mon chèque chez CERTEGY

Par **CERTEGY**, le **12/10/2013** à **18:43**

Bonjour,
Au cours du mois de juillet j'ai fais l'objet d'une interdiction bancaire, suite à un chèque sans provision dans une grande enseigne, depuis j'ai régulariser ce chèque ainsi que des frais de 60 euros que me réclamer CERTEGY,
Après plusieurs appel de m'a part à la societe de recouvrement un conseiller me réponds qu'il s'occupe de mon dossier est en avertis tous les commerçants et qu'il faut attendre encore 15 jours c'est ce quand me répète depuis que j'ai acquiter mon chèque le 31 juillet 2013, et refuse de me renvoyer mon chèque pour que je puisse l'envoyer à ma banque pour faire le nécessaire auprès de la banque de France, petite précision j'ai régulariser mon chèque par virement bancaire. Comment un organisme comme CERTEGY a le droit de garder un chèque pour que la banque de France l'enlève l'interdiction bancaire, je ne sais plus quoi, comment m'en sortir de ça, merci de me répondre.[smile4]
Je suis complètement perdue

Par **Phil34**, le **14/10/2013** à **16:53**

Bonjour,
Je vais tenter de vous répondre mais votre affaire semble embrouillée. En effet, tout d'abord votre établissement a obligation de vous signaler que votre compte présente un solde débiteur avant de rejeter un chèque pour défaut de provision. L'a-t-il fait ? Ensuite puisque vous avez fait un virement bancaire vous avez donc une preuve du règlement du chèque émis sans provision ; dès lors, elle devrait être suffisante pour que votre banque vous remette le nécessaire justificatif de paiement.
Salutations.

Par **CERTEGY**, le **14/10/2013** à **17:28**

Bonjour, rnC'est exact ma banque ma bien signaler le rejet de mon chèque manque de provision, j'ai la preuve de l'ordre de virement de la somme du chèque plus des frais de 60 euros que me réclamer CERTEGY.rnSurprise de n'avoir toujours pas eu en retour mon chèque puisque c'est régler j'ai appeler CERTEGY qui m'informe qu'il travaille dessus pour en informer tous les commerçants du secteur.rnJ'ai envoyer la preuve du paiement à ma banque, qui ma répondu qu'il leur faut absolument la récupération du chèque pour la banque de France.rnEst ce l'égal!!! cela me bloque au niveau bancaire.rnJe suis dans la galère, je paie est je suis encore emmerder, je suis très en colère, avez vous une solution pour me dépatouiller de tous cela.rnEn vous remerciant infinimentrnCordialement

Par **Phil34**, le **15/10/2013 à 08:26**

Bonjour,rnS'il existe une durée légale pour régulariser un chèque émis sans provision, il n'en existe pas en matière de retour du chèque une fois régularisé mais on peut parler de rétention abusive qui crée un préjudice dès lors qu'elle est une gêne au quotidien de votre vie.rnJe vous suggère d'adresser une missive en R avec AR à cette société avec comme OBJET : PLAINT. RETENTION ABUSIVE leur indiquant la date de la régularisation (joignant photocopie de l'extrait bancaire où est indiquée la date du virement) et leur demandant de vous faire retour du chèque par courrier tournant, qu'à défaut vous remettrez ce dossier à une association de défense de consommateurs.rnVoilà. Je ne vois que cette solution à votre situation.rnBien à Vous.

Par **mmilly**, le **11/03/2014 à 07:28**

Bonjour avez vous recuperé votre cheque ??? Je suis dans la meme situation certegy me dise qu'il faut attendre que leur dossier se mette a jour...

Par **mmilly**, le **13/03/2014 à 10:44**

Mon cheque ne m a toujours pas ete restitué hors jai payer aupres de certegy depuis plus de deux semaines!

Par **mmilly**, le **13/03/2014 à 10:46**

Mon cheque ne m a toujours pas ete restitué hors jai payer aupres de certegy depuis plus de deux semaines!